



Assemblée générale

Distr. générale
13 juin 2016
Français
Original : anglais

Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III)

Troisième session

Surabaya, Indonésie, 25-27 juillet 2016

Document de politique 2 : Cadres socioculturels urbains*

Note du secrétariat

Le secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) communique ci-joint un document de politique intitulé « Cadres socioculturels urbains », établi par les membres du Groupe des politiques 2.

Les Groupes des politiques d'Habitat sont codirigés par deux organisations internationales et sont composés chacun de 20 experts appartenant à divers domaines et provenant notamment du milieu universitaire, du secteur gouvernemental, de la société civile et d'autres organismes régionaux et internationaux.

La composition du Groupe des politiques 2 et son document-cadre de politique peuvent être consultés à l'adresse www.habitat3.org.

* Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition.



Document de politique 2 : Cadres socioculturels urbains

Résumé

Nous vivons aujourd'hui dans un monde de plus en plus urbanisé, un monde perturbé par les conflits politiques et économiques, ainsi que par les effets des changements climatiques. Comme le Nouveau Programme pour les villes est axé vers l'avenir et qu'il a pour objectif d'orienter la forme que prendront les villes au cours des 20 prochaines années, le Groupe des politiques étudie les moyens de l'humaniser. Le présent document est conforme au Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui reconnaît la nécessité de « redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial » en tant que cible de l'objectif de développement durable n° 11 (cible 11.4). Nous nous intéressons à la fois au développement urbain socialement et culturellement inclusif de tous les citoyens, ainsi qu'à la capacité des formes d'organisation sociales et du patrimoine et de l'identité culturels à propulser un développement urbain plus durable et socialement, économiquement et écologiquement résilient.

Vision. Nous imaginons des villes où les aspects sociaux et culturels de la vie urbaine peuvent contribuer à l'inclusion et à la résilience, ainsi que des villes à dimension humaine et plus vivables. Si les zones urbaines doivent vraiment servir de « moteurs de croissance », la réduction de la pauvreté et l'inclusion de tous les citoyens comme bénéficiaires des processus et des retombées du développement sont essentielles pour rendre les villes plus attrayantes pour tous. Le Nouveau Programme pour les villes doit promouvoir l'inclusion de tous les citoyens, indépendamment de la nationalité, du sexe, de l'âge, du handicap, de l'orientation sexuelle, du statut social ou de la situation économique ou de l'origine ethnique. Cela est particulièrement important pour les groupes marginalisés et vulnérables, y compris les réfugiés et les migrants, qui se sentent souvent exclus de la vie urbaine. Nous imaginons des villes sûres pour tous leurs habitants, des villes où les formes de culture et les activités culturelles se développent et où la diversité culturelle favorise la paix et la cohésion sociale. Les villes doivent intégrer le patrimoine culturel matériel et immatériel et les pratiques créatives à un développement urbain construit sur l'intelligence collective des personnes reconnaissant et valorisant la nécessité pour les acteurs culturels (artistes, historiens, spécialistes du patrimoine, producteurs et gestionnaires du domaine de la culture, ainsi que les médias) de participer aux processus d'urbanisation. Contrairement aux modes actuels de développement urbain fondé sur des modèles homogénéisés et universalisés d'efficacité et de rationalité économique, le Nouveau Programme pour les villes doit mettre l'accent sur un développement urbain adapté au milieu qui répond aux besoins des populations locales qui le façonnent et l'habitent. L'organisation spatiale, les modèles et la conception de l'espace urbain peuvent favoriser ou entraver la cohésion sociale, l'équité et l'inclusion. L'infrastructure sociale et culturelle est aussi fondamentale que les infrastructures de base pour rendre les villes vivables.

Enjeux politiques. Les obstacles sur la voie de la réalisation d'une vision urbaine sont multidimensionnels. Tout d'abord, les avantages de l'urbanisation sont très inégalement partagés et, dans de nombreux contextes, une proportion importante de citoyens n'est pas en mesure d'y accéder. Deuxièmement, le développement urbain mondialisé et uniformisé érode et menace une pléthore de

manifestations patrimoniales matérielles et immatérielles dans de nombreuses villes à travers le monde. La diversité culturelle, qui se reflète dans les institutions, les pratiques, les visions du monde, les personnes, les formes, les expériences, les langues et les systèmes de connaissances, est érodée ou délibérément abolie, du fait que les communautés sont désormais censées être homogènes et monolithiques. Troisièmement, l'exclusion sociale est renforcée par des cadres bâtis qui ne facilitent pas les rassemblements de personnes, les usages collectifs et la pratique des différentes cultures. Les pratiques de subsistance informelles telles que les vendeurs des rues sont pénalisées et criminalisées tandis que la ségrégation et les tensions sociales augmentent en raison du développement d'ensembles résidentiels protégés. Enfin, la migration et l'afflux soudain d'un grand nombre de personnes déplacées dans les villes posent un certain nombre de défis, mais représentent également une contribution considérable aux zones urbaines sur les plans économique, social et culturel. La migration, notamment la migration transnationale, les réfugiés fuyant les conflits et la violence ou les personnes déplacées par des catastrophes et les changements climatiques, est un phénomène mondial qui transforme les pays et les villes partout dans le monde. Les migrants sont toutefois vulnérables et exclus, du fait que leurs contributions à la vie urbaine sont souvent jugées illégales et ne sont pas reconnues.

Actions prioritaires, élaboration des politiques, mise en œuvre, suivi et acteurs clefs. Les actions prioritaires identifiées par le Groupe des politiques dans le cadre de l'élaboration du Nouveau Programme pour les villes incluent l'intégration de la culture et du patrimoine culturel dans le développement urbain, la sauvegarde des biens culturels et la promotion de la diversité culturelle, les nombreux types de migrations, parmi lesquels les migrations internes, internationales, volontaires ou forcées, et l'élaboration de stratégies tenant compte de la contribution des migrants à la croissance des villes et des avantages qu'ils retirent de celles-ci, la réduction de la violence urbaine et l'amélioration de la sécurité pour tous, la planification et la conception du cadre bâti et de l'infrastructure sociale pour atténuer la ségrégation et l'exclusion et renforcer la diversité dans les activités sociales, culturelles et économiques. À cette fin, nous considérons les processus participatifs dans la conception, la planification et l'élaboration des politiques comme une action de transformation critique qui doit être institutionnalisée dans le Nouveau Programme pour les villes à toutes les étapes, de l'identification des problèmes à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation. L'éducation, le renforcement des capacités et la sensibilisation de toutes les parties prenantes sont des facteurs essentiels pour assurer la solidité des processus participatifs. La diversité et l'inclusion dans les médias et les technologies de l'information et des communications (TIC) sont également nécessaires pour soutenir la participation, l'information et le dialogue. Les actions prioritaires que nous proposons ne peuvent aboutir que par l'engagement de tous les acteurs clefs des pouvoirs publics à différents niveaux de gouvernement, des grandes industries, des petites entreprises, des organisations non gouvernementales (ONG) et des collectivités. Nous avons donc proposé des exemples axés sur ces priorités pour illustrer des politiques conceptuelles dotées d'indicateurs et de mécanismes de suivi de la participation communautaire, de l'habitabilité urbaine, de la culture et du patrimoine culturel dans le développement urbain, de l'éducation et du renforcement des capacités, des médias et de la technologie, des migrations et des réfugiés, de la sécurité et de la violence et des finances, des affaires et de l'immobilier.

Conclusion. Nous estimons que le Nouveau Programme pour les villes est une occasion de mettre en place, de manière cohérente et systématique, des processus de planification, de conception et d'élaboration des politiques qui définiront les paradigmes d'un développement urbain inclusif, axé sur l'être humain et tenant compte de la diversité culturelle. Par conséquent, la planification et la conception des villes et leurs politiques urbaines doivent permettre aux différents groupes sociaux de réduire les inégalités et les vulnérabilités systémiques et institutionnelles pour faire en sorte que tous les citoyens soient à la fois les bénéficiaires et les agents de la croissance de leurs villes. La préservation du patrimoine culturel matériel et immatériel, la promotion de la diversité culturelle et l'intégration de la culture au développement urbain contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable de l'ONU en matière de réduction de la pauvreté et de l'égalité des sexes, ainsi qu'à l'édification de villes sûres, résilientes et durables. La culture contribue à rendre les villes durables en tant que moteurs du développement économique inclusif et catalyseurs de la paix, de la cohésion sociale, de l'inclusion et de l'équité, tout en favorisant l'habitabilité et la viabilité des zones urbaines. En faisant appel à des approches socialement inclusives, participatives et respectueuses des cultures pour la conception, la planification et les politiques urbaines, le Nouveau Programme pour les villes doit aider à concrétiser la vision de villes durables.

I. Vision et cadre de la contribution du document de politique au Nouveau Programme pour les villes

1. Comment le Nouveau Programme pour les villes peut-il intégrer des cadres socioculturels? Quelles sont les caractéristiques clefs d'une telle perspective? Comment une réflexion sur les éléments sociaux et culturels de la vie urbaine peut-elle aider à aplanir les difficultés qui attendent les villes, en prêtant particulièrement attention aux questions de sécurité, de migration, d'équité et d'égalité?

2. Aujourd'hui, les villes sont confrontées à des problèmes d'exclusion sociale, culturelle et spatiale, de violence, d'investissements inégalement répartis, de destruction et de perte de biens culturels matériels et immatériels, en plus des menaces plus générales liées aux changements climatiques et à une migration à grande échelle. Ces problèmes ne feront que s'aggraver.

3. Le Nouveau Programme pour les villes offre donc une occasion de promouvoir la vision de villes à dimension humaine, inclusives, résilientes et sûres, où la diversité culturelle est respectée et encouragée en tant que fondement de la stabilité et de la durabilité des sociétés urbaines. C'est aussi la vision de villes comme lieux de refuge où tous les résidents, quels que soient la nationalité, le statut social ou la situation économique, sont en mesure de profiter de la vie urbaine, où ceux qui souhaitent contribuer socialement, économiquement et culturellement à leur quartier et à leur ville sont en mesure de le faire et où ceux qui cherchent refuge peuvent vivre dans la dignité et la sécurité et jouir d'une certaine autonomie, jusqu'à ce qu'ils puissent rentrer chez eux ou trouver une autre solution permanente. Cette nouvelle définition est celle d'une ville qui intègre le patrimoine culturel et les pratiques créatives dans le développement urbain, qui s'appuie sur l'intelligence collective des personnes, et où la culture et le patrimoine culturel favorisent la paix, la cohésion sociale et l'avènement de sociétés ouvertes, tout en aidant à lutter contre la violence urbaine.

4. Ce document donne des orientations générales sur la manière dont certains aspects sociaux et culturels de la vie urbaine peuvent contribuer à l'inclusion et à la résilience et mener à la création de villes à dimension plus humaine et tout simplement plus vivables.

A. Vers des villes à dimension humaine

5. Les zones urbaines ne reposent pas sur un seul modèle, mais « l'essence » de la vie urbaine réside dans divers éléments, notamment :

- a) La reconnaissance et le respect de la diversité des formes, connaissances et pratiques culturelles;
- b) La convivialité entre les personnes de différentes origines ethniques et sociales ou issues de différents milieux;
- c) La diversité du cadre bâti et la stratification de l'ancien et du nouveau;
- d) La compréhension de la nature dynamique et évolutive des économies, des sociétés et du tissu des villes;
- e) Les possibilités d'interaction humaine positive – avec des formes et des espaces urbains, ainsi qu'avec les autres personnes.

6. Ceux-ci pourraient être considérés comme des « sensibilités urbaines ». Ils peuvent servir à « (ré)humaniser » la ville et faire contrepoids à l'homogénéisation, à l'exclusion et à la violence.

7. Les sensibilités et les pratiques urbaines quotidiennes doivent être dûment prises en considération dans le Nouveau Programme pour les villes, car elles contribuent à rendre les villes vivables et productives. L'importance accordée aux pratiques quotidiennes et la compréhension de la vie urbaine peuvent contribuer à placer les personnes, et non seulement le développement économique, au centre des politiques publiques et des processus de planification. L'inclusion peut aussi être favorisée par un investissement équitable dans l'infrastructure sociale des villes.

8. Les zones urbaines sont souvent décrites comme des « moteurs de croissance », mais la réduction de la pauvreté et le développement promis ne se concrétiseront pas tant que l'accent continuera d'être placé exclusivement sur l'économie et les retours sur investissement. Les aspects sociaux et culturels de la vie urbaine, c'est-à-dire la façon dont les différents groupes de la société peuvent collaborer les uns avec les autres, contribuer à ce que les villes peuvent offrir et en bénéficier, sont tout aussi importants. Cette « valeur d'usage » des villes doit être reconnue, protégée et entretenue, en tant que contribution non seulement au bien-être fondamental des citoyens à part entière, mais également à la création de sociétés urbaines productives et vivables.

B. Identités urbaines adaptées au milieu

9. Le Nouveau Programme pour les villes peut aider à freiner la tendance à l'homogénéisation, où les modes d'investissement font que les villes, et en particulier les grandes villes, ne reposent sur aucune assise dans le temps ou dans l'espace et ne servent que de simples réceptacles aux investissements. Dans de

nombreuses villes à travers le monde, la propriété résidentielle est considérée comme un coffre-fort, alors qu'elle devrait servir de logement pour des membres productifs de la société intégrés dans des contextes sociaux et culturels. Cette approche a parfois abouti à la création de quartiers d'immeubles luxueux qui restent en grande partie inhabités. De même, les ensembles résidentiels protégés limitent l'interaction entre les personnes issues de divers horizons. L'effritement de l'identité fondée sur le lieu et la ségrégation spatiale générée par ces types d'investissements peuvent engendrer un sentiment de marginalisation par la ville et la société urbaine. En revanche, la création de sociétés fondées sur la diversité culturelle et le patrimoine permet de favoriser l'émergence de sociétés pacifiques et solidaires qui contribuent à la lutte contre la violence urbaine.

C. Cadres bâtis inclusifs, sûrs et à dimension humaine

10. Les pratiques et sensibilités culturelles urbaines sont donc intimement liées au cadre bâti et à la façon dont il favorise l'interaction sociale et offre la possibilité d'adopter différents modes de vie. Certains cadres bâtis permettent le développement de la culture, tandis que d'autres asphyxient la diversité culturelle et l'inclusion. La manière de concevoir et d'utiliser notre cadre bâti et d'y investir, qu'il s'agisse des biens, des systèmes, des services, des formes et des plans d'aménagement spatial qui constituent la ville, peut favoriser ou entraver la cohésion sociale, l'égalité et l'inclusion et, partant, déterminer comment les sensibilités urbaines et les pratiques quotidiennes sont détruites, préservées ou créées.

11. Le cadre bâti est également essentiel pour assurer la sûreté et la sécurité, grâce à l'aménagement d'espaces publics qui soutiennent les activités culturelles, sociales et économiques formelles et informelles, protègent contre les menaces environnementales et assurent une protection contre les crimes et la violence.

D. Villes favorisant la cohésion sociale et le respect de la diversité

12. Le cadre bâti peut faciliter les rassemblements populaires et encourager les utilisations collectives et la pratique de différentes cultures. Favoriser l'interaction sociale et la reconnaissance des diverses pratiques culturelles dans les villes permet la compréhension et le respect mutuels. Les rencontres sociales dans l'espace public et l'expérience de partager la même condition urbaine que les utilisateurs du cadre bâti renforcent le sentiment de sécurité et d'appartenance à une communauté. Tous ces éléments contribuent à une plus grande cohésion sociale. Le Nouveau Programme pour les villes doit promouvoir l'inclusion de tous les citoyens, indépendamment de leur nationalité, de leur statut social ou de leur situation économique ou de leur origine ethnique. Cette inclusion est particulièrement importante pour les réfugiés et les migrants, qui sont souvent parmi les plus vulnérables. La lutte contre la xénophobie et la stigmatisation est cruciale, tout comme le fait de reconnaître que les villes ont été construites non seulement par le travail des migrants, mais aussi par leurs contributions sociales et culturelles. Les flux migratoires continuent de faire des zones urbaines des centres de diversité culturelle dynamiques et en constante évolution.

13. Le Nouveau Programme pour les villes doit reconnaître les différentes manières dont les populations habitent et utilisent la ville et démontrer clairement que les villes ont le potentiel de réduire les inégalités économiques, tout en permettant une plus grande ouverture aux retombées de la croissance. La promotion des pratiques urbaines quotidiennes et de la diversité culturelle peut donc être considérée comme un contrepoids à l'homogénéisation de l'environnement urbain et comme un moyen de lutter contre la stigmatisation, l'exclusion sociale et la violence.

E. Le développement urbain fondé sur la culture

14. La participation des producteurs culturels à la gouvernance urbaine est primordiale. Le cadre socioculturel urbain restera incomplet tant que les villes ne seront pas en mesure de promouvoir des partenariats concrets entre le secteur public (principalement les gouvernements locaux) et les acteurs culturels (artistes, historiens, spécialistes du patrimoine, producteurs et gestionnaires dans le domaine de la culture, ainsi que les médias). Les acteurs culturels doivent être reconnus, valorisés et impliqués dans tous les processus liés à un développement urbain durable.

15. Les biens culturels matériels et immatériels et les pratiques créatives doivent être intégrés dans le processus d'urbanisation, de la conception jusqu'à la mise en place. Des villes bien conçues auront intégré le patrimoine et les activités culturelles dans leurs plans directeurs et leurs stratégies de sorte que les effets perturbateurs du développement sur le patrimoine auront été atténués et que les effets positifs se multiplieront.

16. Lorsqu'il est conçu par ses utilisateurs, l'environnement urbain tient compte des pratiques spatiales et assure la sécurité et l'accès au logement et aux services de base, un mécanisme qui devrait être facilité par tout gouvernement soucieux des zones urbaines travaillant en partenariat avec les populations locales.

II. Défis politiques

A. Les inégalités urbaines persistantes contribuent à la fragmentation sociale et spatiale

17. Les inégalités demeurent un problème pour les villes au XXI^e siècle. Les retombées de l'urbanisation sont partagées de façon très inégale et, dans de nombreux contextes, une proportion importante de citoyens ne sont pas en mesure d'en jouir. La privatisation de l'espace public, l'investissement inégal dans les biens et les services et l'embourgeoisement peuvent conduire à des déplacements et exclure des groupes entiers de citoyens. Les minorités ethniques, les populations à faible revenu, les réfugiés et les migrants sont particulièrement touchés par ces phénomènes. Parmi ces groupes, les jeunes, les femmes et les personnes âgées peuvent être doublement défavorisés. Le principal défi du XXI^e siècle auquel les villes sont confrontées est la fourniture équitable de services urbains (économiques et sociaux) tels que les transports, l'énergie, l'eau et l'assainissement, le logement et la gestion des déchets solides. À l'heure actuelle, dans de nombreux cas, les structures sociales et la logique spatiale des zones urbaines sont traitées isolément

les unes des autres. Pour faire progresser l'équité, l'inclusion et la sécurité dans les villes, le Nouveau Programme pour les villes doit tenir compte du tissu social de la ville en plus de son infrastructure, de sa conception et de ses actifs. En outre, si la transformation durable est prise au sérieux, l'accès à la culture (bibliothèques, patrimoine, créativité, nouveaux médias) bénéficiera de la même attention. Une approche intégrée permettra de faire des progrès concrets vers l'équité, le sentiment d'appartenance et la sécurité dans les zones urbaines.

B. Les menaces grandissantes sur le patrimoine urbain et la diversité culturelle sapent la cohésion sociale et la résilience urbaine

18. Étant donné le lien entre la culture, l'identité et l'aménagement des lieux, l'autre défi qui se pose est de promouvoir des cadres bâtis qui renforcent la diversité culturelle, l'inclusion, l'équité, la sécurité et la cohésion sociale. Le patrimoine culturel doit être pris en compte si nous voulons des cadres bâtis qui permettent l'épanouissement des différentes cultures. Dans de nombreuses villes à travers le monde, le patrimoine culturel bâti est menacé ou négligé et risque la destruction. Les inventaires du patrimoine culturel et les producteurs culturels sont inexistantes, et les monopoles médiatiques favorisent la diffusion d'une image homogène des villes. Les politiques et les plans de mise en œuvre reflètent une définition très étroite du patrimoine culturel. Par conséquent, les projets de développement nuisent souvent à sa préservation et aux pratiques créatives. Pendant que certaines formes de spectacles classiques et d'arts visuels réservées à une élite jouissent d'un soutien dans de nombreux pays, d'innombrables autres formes artistiques sont perdues chaque jour. Pour remédier à cette situation, il importe de concevoir des programmes éducatifs axés sur les arts et la culture et tenant compte de la diversité culturelle.

19. La dégradation de l'environnement et les catastrophes naturelles, ainsi que les conflits politiques et économiques, contribuent également à la perte et à la destruction du patrimoine vécu des villes et des connaissances culturelles. L'importance cruciale de la résilience culturelle face aux catastrophes est largement négligée dans la prévention des catastrophes et la gestion des risques.

C. L'homogénéisation des milieux urbains menace la diversité culturelle et entraîne l'exclusion sociale

20. Dans un autre ordre d'idées, la mondialisation et l'homogénéisation ne sont pas seulement le résultat de la standardisation des cadres bâtis, mais aussi des identités et des expressions culturelles qui sont de plus en plus homogénéisées ou considérées comme inférieures. C'est particulièrement le cas pour les groupes marginalisés, notamment les réfugiés et les migrants. La culture est contextuelle par sa nature même et varie d'une population à l'autre et d'un endroit à l'autre. Le défi consiste à favoriser la diversité en s'opposant aux tendances à mondialiser ou à réduire les expressions culturelles à une commercialisation de produits. La diversité culturelle, qui se reflète dans les institutions, les pratiques, les visions du monde, les personnes, les formes, les expériences, les langues et les systèmes de connaissances, est érodée ou délibérément oblitérée lorsque l'on en vient à considérer que les collectivités doivent obligatoirement être homogènes et monolithiques.

21. De même, l'exclusion sociale est renforcée par des cadres bâtis qui ne facilitent pas les rassemblements de personnes, les usages collectifs et la pratique des différentes cultures. Il faut rejeter les tendances à l'architecture défensive ou à la privatisation des espaces publics et envisager plutôt des zones à usage mixte pour les personnes d'origines diverses et l'utilisation des espaces publics, qui sont accessibles à tous, comme environnement de subsistance, en particulier pour les travailleurs à faible revenu.

D. Le manque de cohérence entre les politiques culturelles et urbaines menace la durabilité urbaine

22. Dans la plupart des villes du monde, les lois et les politiques portant sur la préservation et la gestion du patrimoine culturel et la production créative sont distinctes de celles qui sont axées sur le développement urbain. Cette divergence nuit à la fois aux biens culturels et au développement urbain durable.

E. Les droits culturels restent négligés ou insuffisamment respectés

23. Les approches fondées sur les droits de l'homme pour protéger le patrimoine culturel et les expressions culturelles et créatives et en permettre la jouissance sont souvent ignorées. En outre, les droits culturels sont mal compris. D'une part, certains abus ont conduit à l'instrumentalisation de la culture dans une tentative de justifier des violations des droits de l'homme. D'autre part, certaines approches visant à défendre les droits de l'homme peuvent être imposées sans tenir compte des particularités culturelles. Conformément à la version préliminaire éditée du rapport de la Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels (février 2016), « la Déclaration universelle sur la diversité culturelle (art. 4) souligne que nul ne peut invoquer la diversité culturelle pour porter atteinte aux droits de l'homme garantis par le droit international ni pour en limiter la portée ». Les droits culturels « sont fermement ancrés dans le cadre universel des droits fondamentaux. Ainsi, le respect des droits culturels doit être pris en considération dans la mise en œuvre des droits de l'homme, tout comme les droits culturels eux-mêmes doivent prendre en considération le respect d'autres normes universelles relatives aux droits de l'homme ».

F. La contribution des collectivités à la planification et à la gestion urbaines devrait être fortement encouragée

24. Sur cette question, un autre défi qui se pose est de veiller à ce que les collectivités travaillent avec les autorités locales. Pour ce faire, la capacité des populations à contribuer à la planification et à la gestion des villes doit être renforcée par une éducation axée sur la participation. La capacité de communication du gouvernement doit également être renforcée et le jargon technique extirpé de ces processus. L'élargissement de la portée des processus de participation des citoyens est une question fondamentale qui doit être abordée. Les citoyens doivent jouer un rôle dans les décisions qui ont trait à l'environnement écologique, social, économique, politique et culturel. À l'heure actuelle, les principaux exclus de ces processus sont ceux qui sont extrêmement vulnérables, notamment les femmes et les

enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées, dont les besoins sont souvent laissés pour compte dans les politiques urbaines.

G. Le cadre bâti devrait être conçu de manière à en assurer la sécurité et à favoriser l'inclusion

25. Un autre défi qui se pose aux villes aujourd'hui consiste à veiller à ce que les cadres bâtis prennent en compte tous les aspects de la sécurité, notamment la protection contre le crime et la violence, ainsi que la protection contre les catastrophes naturelles et les risques environnementaux causés par la pollution de l'air et de l'eau, l'absence de moyens d'assainissement et les accidents du travail. Un autre aspect de la sûreté et de la sécurité dans les zones urbaines est lié à l'économie urbaine informelle, sans laquelle de larges pans de la population seraient encore plus vulnérables. Des mesures doivent donc être prises pour renforcer les pratiques de subsistance des travailleurs informels, plutôt que de les pénaliser ou les criminaliser et d'entraver ou d'éliminer leurs activités. Dans les villes du monde entier, les vendeurs des rues se sont taillé une place dans ce que la Self Employed Women Association (SEWA) appelle les « marchés naturels », c'est-à-dire près des dessertes de transport ou des institutions publiques, pour vendre des marchandises aux passants. Lorsque ces marchés naturels sont détruits et que les vendeurs sont expulsés, la diversité économique risque également d'en souffrir. À long terme, cela peut conduire à une plus grande insécurité dans les villes, car les vendeurs des rues et les recycleurs informels contribuent d'une certaine façon à la sécurité dans les espaces publics. En somme, le défi est de surmonter l'insécurité et la violence dans les villes résultant de l'exclusion sociale, des risques environnementaux et des inégalités économiques, sociales et politiques.

H. L'un des grands défis que doivent relever les villes consiste à renforcer les capacités locales et à valoriser le capital humain

26. À l'heure actuelle, de nombreuses villes sont durement touchées par les incidences négatives de la mondialisation, en raison d'un enchevêtrement de problèmes liés à un financement limité, au manque de ressources publiques, à l'absence de données et de planification urbaine intégrée, à une gouvernance inarticulée, notamment des niveaux élevés de corruption, et à l'absence de cadres juridiques nécessaires pour soutenir la diversité culturelle. Le rôle des municipalités devrait être encouragé et renforcé par l'amélioration du capital humain par du personnel technique diversifié possédant des compétences et des formations professionnelles différentes. Les gouvernements locaux sont les mieux placés pour comprendre les problèmes de la vie quotidienne des gens et sont au fait des différences culturelles dans les collectivités relevant de leurs compétences. Ils devraient être habilités à assurer à tous les citoyens l'égalité d'accès à la culture, à l'éducation et aux services de santé et aux infrastructures sociales, à offrir des possibilités d'emploi et un environnement économique diversifié et à permettre diverses pratiques culturelles.

I. L'accès aux ressources culturelles et aux moyens de communication demeure limité

27. La promotion d'un contenu médiatique local offre une plateforme pour le partage et l'expression des connaissances et des expériences locales, l'ouverture de nouvelles avenues aux expressions créatives, les échanges, les interactions et la compréhension. En adoptant une approche du développement urbain axée sur l'être humain, les industries culturelles et créatives jouent un rôle crucial, car elles déterminent non seulement la façon dont le contenu est créé, mais également la façon dont il est produit, distribué et utilisé. Tous les habitants des villes devraient avoir accès à des moyens d'expression et de diffusion garantissant leur diversité culturelle.

28. De nombreux États ont adopté des lois sur la publicité et les pratiques commerciales, mais ces sphères d'activité sont pour la plupart autoréglementées. Elles influent de plus en plus sur la communication culturelle et symbolique dans les villes et plus largement sur la diversité culturelle de leurs habitants.

29. Les médias audiovisuels et autres médias de communication doivent être accessibles et appartenir à ceux qui en produisent le contenu. Les villes rencontrent certaines difficultés lorsqu'elles n'hébergent ni ne possèdent ces médias, ce qui fait qu'elles sont incapables de produire leur propre contenu culturel et garantir sa diffusion. En outre, bien que la technologie ait créé de nouvelles façons de rassembler les gens et ouvert de nouvelles voies de développement pour l'expression créative, l'accès limité à ces ressources peut cependant engendrer une fragmentation et une exclusion sociales ou aggraver celles qui existent déjà, en particulier pour les groupes et les individus marginalisés ou vulnérables. Le défi est de créer les conditions et les mécanismes nécessaires permettant d'élargir et d'assurer l'accès et la participation aux médias et aux industries culturelles et créatives au niveau local.

J. Le potentiel des migrations pour le développement urbain devrait être davantage reconnu et renforcé

30. Le défi lié à la migration et aux déplacements aujourd'hui est de faire des villes un lieu où les nouveaux arrivants peuvent apporter leur contribution en mettant leur travail et leur culture au service du développement urbain. La migration est un phénomène mondial qui transforme les pays et les villes dans le monde. Les recherches démontrent que les migrants peuvent apporter des contributions positives à l'économie de leur pays et de leur pays d'accueil si leurs énergies et leurs ambitions sont exploitées de manière positive, mais les contributions des migrants internationaux sont souvent mesurées en fonction des envois de fonds vers leur pays d'origine. Il arrive que les migrants ne soient pas intégrés dans l'économie formelle ou qu'ils occupent des emplois au-dessous de leur niveau de compétence. Cette situation est particulièrement préoccupante pour les femmes migrantes, dont les contributions sociales et économiques sont souvent sous-évaluées et dont le travail n'est pas toujours légalement reconnu.

31. Outre les changements démographiques provoqués par la migration de main-d'œuvre régionale, nationale et internationale, le monde vit actuellement une crise liée aux déplacements forcés, dont le caractère est essentiellement urbain. Plus de la

moitié de tous les réfugiés et des personnes déplacées ont cherché refuge dans les villes. Les flux de déplacements forcés comprennent des réfugiés fuyant un conflit, des réfugiés qui ont déjà demandé l'asile dans un pays, mais qui ont décidé de chercher un avenir meilleur dans un autre, des personnes déplacées qui ont été contraintes de partir en raison de conflits et de violences et celles qui se sont déplacées à l'intérieur du pays ou ont traversé les frontières en raison de catastrophes « naturelles » et d'autres phénomènes climatiques. Les événements récurrents tels que les inondations, les sécheresses, les cyclones et les variations de température et de précipitations peuvent avoir un impact considérable sur les zones rurales. Lorsque les individus et les familles sont finalement forcés de partir pour survivre, la migration induite par les changements climatiques peut être perçue à la fois comme une migration « à évolution lente induite par une catastrophe » et économique. Ce qui relie toutes ces populations est le fait que la majorité d'entre elles aboutira dans les zones urbaines – dans les pays développés comme en développement.

32. Au fil des ans, les zones urbaines ont absorbé des migrants et d'autres personnes déplacées, ce qui leur a conféré un dynamisme en constante progression, et sont devenues, dans de nombreuses régions du monde, des centres de diversité. En plus d'offrir des possibilités, les villes devraient se transformer en lieux de refuge pour ceux qui fuient la violence, les conflits et la persécution. Les objectifs de développement durable font particulièrement référence aux populations migrantes et réfugiées qui doivent être associées à tous les efforts visant à promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives, régies par des lois et des politiques non discriminatoires qui favorisent le développement durable. Les migrants et les réfugiés font souvent eux-mêmes l'objet de stigmatisation, de racisme et de violence xénophobe. Lorsqu'ils sont séparés des autres populations urbaines et sont privés de leurs droits fondamentaux, les migrants et les communautés déplacées ont tendance à recourir à des solutions précaires ou illégales pour se loger et assurer leur subsistance. Ces vulnérabilités peuvent être exacerbées par des barrières linguistiques, une méconnaissance des normes et des coutumes locales, l'isolement social et une connaissance limitée de leurs droits ou des moyens d'obtenir de l'aide.

33. En outre, la grande majorité des réfugiés dans le monde cherchent refuge dans une région voisine de leur lieu d'origine, où les municipalités d'accueil n'ont pas toujours les moyens ou les capacités de répondre adéquatement aux besoins des migrants et de faire face à une pression massive sur les services urbains qui sont utilisés par les réfugiés tout comme par les communautés d'accueil. Par exemple, les solutions à court terme comme l'hébergement dans des camps peuvent entraîner des problèmes à long terme. Les camps où les conditions de vie sont pénibles deviennent permanents et sont coupés des systèmes urbains vitaux. Cependant, en dehors des camps, la principale alternative pour les réfugiés et les personnes déplacées qui arrivent sans aucun bien (ou une fois que ceux-ci sont épuisés) est de se déplacer vers des zones informelles de la ville où ils sont exposés aux risques naturels et autres dangers, y compris la contamination de l'environnement. Dans les situations où les catastrophes déplacent les gens d'une partie de la ville à l'autre, de nouvelles implantations sauvages peuvent être créées spontanément sans aucune aide susceptible de réduire les risques en cas de catastrophes futures, ou de faciliter la prestation éventuelle de services de base dans la zone. Pour ces raisons, les villes doivent être mieux préparées à absorber les populations migrantes et déplacées en toute sécurité et dans la dignité. Cette préparation devrait être intégrée dans les

cadres et les processus d'aménagement urbain. L'objectif de bâtir des villes inclusives, sûres, résilientes et durables doit englober tous les habitants des villes, qu'ils soient ou non des « citoyens » légaux.

III. Établir l'ordre de priorité des politiques – mesures porteuses de changement applicables au Nouveau Programme pour les villes

34. En raison des défis posés par l'exclusion sociale systémique, la violence et la répartition inégale des investissements dans les zones urbaines, la pauvreté persistante, les conflits prolongés de plus en plus fréquents aux niveaux régional et local, ainsi que les facteurs « perturbateurs » émergents liés aux changements climatiques et à la migration à grande échelle, les villes doivent intégrer les aspects sociaux et culturels de la vie urbaine aux politiques et aux cadres d'action locaux et nationaux. Les recommandations formulées ci-après fourniront aux autorités nationales, régionales et locales des orientations stratégiques relatives aux priorités et aux politiques visant à promouvoir la diversité culturelle et la créativité, une identité communautaire homogène, ainsi qu'à assurer des cadres bâtis sûrs, dynamiques, ouverts à tous et résilients, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui reconnaît la nécessité de « renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial » comme une des cibles de l'objectif 11 du Programme.

A. Accorder la priorité à des processus décisionnels faisant appel à la participation et axés sur l'être humain

- Institutionnaliser la participation citoyenne aux processus décisionnels en matière de développement urbain, de régénération et de réutilisation adaptée afin d'assurer l'intégration du savoir et des compétences locales, la préservation des paysages historiques et des sites culturels (y compris les grands monuments et les lieux communs dotés d'une certaine importance culturelle pour la population locale) et un renforcement de la maîtrise des politiques et de leur efficacité. Il faudrait également établir des processus de budgétisation participative.
- Investir dans divers services d'infrastructure sociale, y compris des espaces publics formels et informels, des rues accueillantes, des infrastructures et des réseaux de transport et d'alimentation, pour promouvoir les interactions sociales et les réseaux communautaires, renforcer la sécurité publique et conserver les valeurs, les pratiques et les biens culturels et patrimoniaux.
- Évaluer et promouvoir les traditions et les pratiques liées aux systèmes de solidarité, au partage des terres et des biens publics, aux systèmes d'échange non monétaires et aux pratiques écologiques et de conservation des ressources (aliments produits localement, recours aux compétences et aux matériaux locaux dans la construction, recyclage des déchets et pratiques de réutilisation et pratiques de conservation de l'eau).

B. Promouvoir une gouvernance urbaine adaptée au milieu et respectueuse des différences culturelles

- Renforcer les liens entre les priorités et les contextes urbains locaux, les cadres nationaux, la législation et les stratégies pour veiller à ce que la diversité du patrimoine culturel et les réalités de la vie quotidienne fassent dûment partie des priorités dans les politiques nationales et régionales.
- Veiller à ce que la conception des infrastructures de base donne la priorité au contexte local, au patrimoine culturel et à la diversité des usages enracinés afin de conserver un sentiment d'appartenance et l'identité culturelle des villes.
- Promouvoir les partenariats entre les parties prenantes des secteurs public et privé, de la société civile et du milieu universitaire pour favoriser la coopération novatrice, le partage de connaissances et les mécanismes inclusifs de prise de décisions.
- Garantir une gouvernance transparente et responsable des infrastructures culturelles, notamment des infrastructures financées par l'État, y compris la participation de la société civile au sein des organes de gouvernance.

C. Intégrer la culture et la créativité à la planification des instruments et des stratégies

- Incorporer les éléments du patrimoine culturel dans les instruments de planification, y compris les plans directeurs, les directives sur le zonage et les politiques de croissance stratégique, afin de préserver divers biens et paysages culturels matériels et immatériels.
- Intégrer une politique ou des mesures prioritaires relatives à la culture et au patrimoine urbains dans les stratégies urbaines, en particulier dans toutes les stratégies locales de régénération et de développement urbains (centres-villes, implantations sauvages, quartiers défavorisés), pour favoriser un sentiment d'identité communautaire et les interactions sociales et améliorer les conditions de vie des personnes vivant dans ces zones.
- Veiller à ce que tous les gouvernements locaux élaborent un plan culturel local à long terme, assorti de processus participatifs ouverts et que celui-ci soit étroitement et efficacement lié à la stratégie urbaine à long terme.
- Incorporer la culture dans les plans de réduction des risques de catastrophe et de résilience face aux changements climatiques, notamment les connaissances, les traditions et les priorités locales, pour préserver le patrimoine vivant des quartiers (contexte bâti) et l'identité communautaire (contexte social).
- Donner la priorité aux politiques urbaines qui régissent et favorisent la création d'espaces publics ouverts, adaptables et sûrs qui catalysent l'innovation et l'expérimentation dans tous les districts et les quartiers urbains.

D. Promouvoir l'accès à la culture et le respect des droits culturels de tous les citoyens

- Garantir l'accès aux services culturels en tant que services de base urbains (musées, écoles d'art, bibliothèques, théâtres et monuments) par des politiques et des cadres institutionnels adéquats, de manière à faciliter les interactions et les relations sociales, donner aux individus les moyens d'agir pour leur permettre d'exprimer leur identité culturelle et de renforcer la capacité de la collectivité à intégrer les diverses conséquences climatiques, économiques, politiques et sociales, à s'y adapter et à s'en relever.
- Mettre en œuvre un programme à long terme sur l'art contemporain, l'innovation et l'expérimentation et prévoir des espaces de travail adéquats et des projets communautaires dans tous les districts et les quartiers urbains, y compris l'art public.
- Promouvoir dans toutes les villes l'accès aux droits culturels et « le droit universel de participer à la vie culturelle », en mettant particulièrement l'accent sur la liberté d'expression, la diversité des expressions créatives et le patrimoine.
- Reconnaître les droits fonciers des peuples autochtones de façon à favoriser leur développement économique diversifié et inclusif.
- Mettre l'accent sur l'égalité des sexes dans les politiques et les programmes culturels en vue de reconnaître, promouvoir et accroître la visibilité de la contribution des femmes aux activités culturelles.

E. Renforcer les composantes culturelles des programmes et stratégies en matière d'éducation et de renforcement des capacités

- Mettre au point des programmes éducatifs et culturels qui représentent une diversité d'expressions culturelles et créatives, y compris le patrimoine, et promouvoir la visibilité des activités culturelles des populations historiquement marginalisées et vulnérables.
- Promouvoir la formation et la sensibilisation des autorités locales en ce qui concerne les pratiques et les principes socioculturels afin qu'elles réalisent que leurs politiques doivent protéger et valoriser les pratiques et le patrimoine culturels vivants.

F. Susciter une prise de conscience accrue de la diversité culturelle par le biais des médias et de la technologie

- Investir dans l'infrastructure des télécommunications de base pour permettre aux commentateurs communautaires et à ceux des médias locaux de présenter des reportages sur le patrimoine culturel local et l'identité communautaire et de les diffuser sur différentes plateformes, y compris la télévision, la radio, la presse écrite et Internet, afin de créer un sentiment d'appartenance commune et de faire participer un large éventail de citoyens.

- Faire en sorte que les divers médias locaux, y compris les diffuseurs publics et privés de toutes tailles, fassent la promotion de l'intégration de la diversité culturelle et de l'opinion publique dans les processus de prise de décisions à l'échelon local.
- Utiliser les médias sociaux pour sensibiliser la population aux questions socioculturelles urbaines cruciales et entamer des discussions sur des projets et des programmes liés à la culture, y compris des plans de remise en état de sites particuliers, de quartiers, d'espaces publics ouverts et de paysages culturels.
- Rendre les technologies de l'information et des communications (TIC) et les moyens de communication numériques accessibles aux artistes et aux producteurs culturels, en particulier les femmes et les personnes marginalisées et vulnérables.

G. Reconnaître et favoriser le potentiel que représente la migration pour le développement urbain

- Reconnaître que la migration est un phénomène inévitable, qu'elle soit internationale, interne, volontaire ou forcée, et veiller à ce que les villes soient en mesure d'absorber d'autres populations dans la dignité et de contribuer au développement urbain durable à plus long terme.
- Faire en sorte que les villes puissent offrir un refuge sûr aux réfugiés et aux personnes déplacées de force en fournissant une assistance et des conseils aux nouveaux arrivants et en favorisant leur autonomie et leur intégration dans la collectivité. Il faudrait également lancer des campagnes publiques au niveau des villes pour modifier les perceptions négatives à l'égard des migrants et des personnes déplacées.
- Veiller à ce que les processus d'aménagement urbain répondent aux nouveaux schémas migratoires et tenir compte de leur impact sur le développement urbain durable au niveau local. Les processus de planification devraient également faire en sorte que les centres urbains de petite et de moyenne taille puissent absorber des migrants et des personnes déplacées supplémentaires, afin de réduire la pression sur les capitales densément peuplées et les autres grandes villes. De même, les interventions d'urgence en cas de mouvements migratoires à grande échelle doivent s'inspirer des préoccupations à long terme en matière de planification et de développement durable.
- Permettre aux personnes déplacées de contribuer aux économies locales et nationales en soutenant leur intégration au marché du travail structuré.
- Faciliter l'accès des personnes déplacées de force aux services et à l'aide juridique par des politiques nationales et locales, en collaboration avec des acteurs internationaux, le cas échéant (en particulier en ce qui concerne les accords de régime foncier et les contrats de location), et diffuser des informations sur les droits et les services disponibles de façon à ce qu'ils soient accessibles aux personnes d'origines et de langues différentes.
- Soutenir adéquatement les villes et les municipalités qui accueillent des personnes déplacées de force (réfugiés, personnes déplacées à l'intérieur du pays) par le biais de transferts financiers leur permettant de faire face à une

pression supplémentaire sur les services urbains, d'un renforcement de leur capacité à affronter les crises engendrées par les déplacements et de mesures leur permettant de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques relatives à la migration et aux réfugiés.

- Introduire les concepts de migration et de déplacement dans des programmes universitaires connexes comme l'aménagement urbain.

H. Assurer la sécurité et lutter contre la violence urbaine au moyen de politiques urbaines

- Contribuer à rendre les villes plus sûres et à garantir le droit à la ville en améliorant les services de police et de sécurité en vue d'assurer la protection des populations vulnérables, y compris les migrants et les réfugiés, contre la violence et la persécution.
- Reconnaître la contribution à l'économie locale et à la sécurité publique des vendeurs des rues et d'autres groupes dont les moyens de subsistance dépendent de l'accès à l'espace public et veiller à ce qu'ils puissent poursuivre leurs activités sans être harcelés.
- Créer un capital social ou le bonifier par la promotion d'autres modèles économiques comme les coopératives fondées sur la solidarité et la collaboration.

IV. Principaux acteurs – renforcer les institutions

35. La mise en œuvre des recommandations proposées nécessite la participation d'un large éventail d'acteurs, mais elle est également subordonnée à leur coordination efficace et à l'harmonisation des travaux effectués aux niveaux national et local.

A. Gouvernement central et autorités nationales

- Veiller à ce que des cadres juridiques soient mis en place pour faciliter la participation des citoyens et à ce que ceux-ci soient pris en compte dans les budgets nationaux et locaux.
- Investir dans les villes pour assurer des infrastructures sociales et un patrimoine culturel pour tous.
- Bâtir des espaces de dialogue pour promouvoir des politiques nationales et veiller à ce que les points de vue des gouvernements locaux soient entendus.

B. Administration et autorités locales

- Encourager l'implication des différents acteurs dans les processus participatifs au niveau local.
- Promouvoir la sécurité et l'inclusion dans les villes en établissant des cadres juridiques qui favorisent la diversité culturelle, des méthodes de travail et des

utilisations diversifiées des espaces publics, en particulier pour les groupes marginalisés et vulnérables, notamment les femmes, les migrants et les réfugiés.

- Renforcer la responsabilité locale en matière de planification, de zonage et de plans directeurs et investir davantage dans les villes.
- Renforcer l'harmonisation entre les cadres locaux et nationaux. L'harmonisation devrait être réalisée en intégrant les travaux d'aménagement urbain, les programmes sociaux et culturels et les initiatives dans les cadres nationaux, ainsi qu'en veillant à ce que les décisions relatives aux services et aux infrastructures à l'échelle nationale soient adaptées aux exigences et aux besoins locaux.
- Veiller à ce que les fonctionnaires de l'administration locale favorisent la diversité de la zone urbaine, en s'appuyant sur une compréhension de la dynamique sociale, du patrimoine culturel et des atouts créatifs de leurs villes dans le but de soutenir l'intégration des facteurs socioculturels dans la planification et la vie publique.

C. Société civile

- Les acteurs et groupes concernés de la société civile (organisations non gouvernementales, collectivités locales, groupes de quartier, bénévoles, organisations professionnelles, animateurs de collectivité, groupes de défense, syndicats et associations professionnelles intéressées) devraient prendre l'initiative des processus participatifs et exiger un espace de dialogue avec les autorités locales et le gouvernement central.
- Renforcer l'engagement avec les collectivités, formuler des demandes, des visions et des propositions relativement au cadre bâti et soutenir les pratiques urbaines, l'inclusion, le renforcement des capacités et la préservation du patrimoine culturel matériel et immatériel.
- Reconnaître et promouvoir le rôle des groupes communautaires locaux dans la création, l'activation et la mise en œuvre des priorités sociales et culturelles urbaines. Pour combler le fossé entre les populations locales et les institutions et les autorités officielles, les acteurs communautaires jouent également un rôle actif comme médiateurs locaux.
- Favoriser la communication sur les risques de catastrophes et les questions de sécurité dans les villes.

D. Milieu universitaire

- Soutenir la promotion et la transmission des pratiques culturelles.
- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques par le biais des facultés d'urbanisme, de géographie humaine et de sociologie.
- Soutenir la prise de décisions reposant sur des données factuelles en fournissant des analyses des processus culturels fondées sur des recherches, des études ou des enquêtes systématiques réalisées dans les zones urbaines.

E. Médias

- Promouvoir le patrimoine culturel et la diversité des expressions culturelles.
- Utiliser la technologie comme outil de soutien aux collectivités locales et à divers groupes culturels.
- Participer aux accords visant à promouvoir divers modes de conception et d'utilisation des espaces publics.

F. Organisations internationales

- Renforcer les mesures visant à préserver le patrimoine culturel et la diversité des expressions culturelles et à promouvoir le droit à la ville pour tous (ONU-Habitat, UNESCO et Organisation internationale du Travail, observatoires urbains).
- Veiller à ce que les travaux dans le domaine de la migration et des déplacements soient adaptés au contexte urbain et entrepris en collaboration avec les administrations locales et la société civile (Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Organisation internationale pour les migrations et Bureau de la coordination des affaires humanitaires).
- Soutenir les investissements consacrés au patrimoine culturel et aux expressions créatives (Banque interaméricaine de développement, Banque mondiale et banques régionales, notamment la Société andine de développement).

G. Secteur privé

- Adhérer aux cadres d'action juridiques établis dans les villes et mettre sur pied des initiatives dans le cadre de partenariats public-privé ou d'autres formes de collaboration.

V. Élaboration, mise en œuvre et suivi des politiques

36. Les actions prioritaires répertoriées dans le Nouveau Programme pour les villes visent à intégrer la culture et le patrimoine culturel dans le développement urbain, à protéger les biens culturels et à promouvoir la diversité culturelle, en traitant de la question des migrations volontaires et forcées et en élaborant des stratégies en vue de leur inclusion, en réduisant la violence urbaine et en renforçant la sécurité pour tous. Ces mesures ne devraient pas passer uniquement par la concertation de diverses parties prenantes, mais également dans le cadre de processus participatifs de conception, de planification et d'élaboration des politiques. Ce sont des mesures de transformation décisives qui doivent être institutionnalisées à toutes les étapes de l'identification des problèmes à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation, et soutenues par l'éducation, le renforcement des capacités et la sensibilisation.

37. Les gouvernements nationaux et locaux devraient élaborer des principes directeurs qui intègrent des moyens de susciter la participation des citoyens et de la

renforcer. Ces processus et mécanismes (y compris les conseils, les comités et les forums) devraient être mis en place et le public devrait être informé des possibilités d'y participer. Les programmes d'éducation à la citoyenneté sont essentiels à cet égard.

38. Une planification et une conception efficaces du cadre bâti et de l'infrastructure sociale seront cruciales pour atténuer la ségrégation et l'exclusion et renforcer la diversité dans les activités sociales, culturelles et économiques. De même, la diversité et l'inclusion dans les médias et les TIC serviront d'éléments essentiels au soutien de la participation, de l'information et du dialogue.

39. Les mécanismes de suivi participatifs devraient mobiliser diverses parties prenantes (y compris les femmes, les minorités locales, les groupes marginalisés). Les rapports d'étape devraient être régulièrement mis à la disposition de tous les citoyens.

40. La mise en place et le maintien systématique d'« indicateurs urbains » devraient être établis à l'échelle nationale (par exemple un indice d'habitabilité des villes), en mettant un accent particulier sur les mesures visant à respecter la diversité culturelle des divers groupes sociaux, pour atteindre l'égalité des sexes, créer des villes plus sûres, promouvoir et protéger la culture et favoriser l'inclusion des migrants et des réfugiés. Les « indicateurs urbains » (voir Urban Indicators Guidelines: Monitoring the Habitat Agenda and the Millennium Development Goals, 2004) devraient indiquer :

- a) Le taux de représentation des sexes dans tous les mécanismes participatifs;
- b) L'augmentation ou la diminution de la sécurité dans les villes;
- c) Le nombre et le type de biens patrimoniaux (mesures de conservation matérielle et immatérielle ayant été prises);
- d) Les indicateurs pour évaluer l'augmentation du nombre de programmes éducatifs inclusifs axés sur la culture, l'innovation sociale, des villes plus sûres, les nouveaux arrivants, les migrants, les réfugiés et les groupes généralement défavorisés au sein de la société;
- e) La quantité, le type et la qualité des mesures prises pour aider les migrants et les réfugiés.

41. Un large éventail de facteurs sociaux, économiques, politiques, environnementaux, culturels et physiques doivent être pris en compte pour prêter vie au projet de villes vivables pour tous. Les actions prioritaires mentionnées à la section III mettent en avant des principes, des cadres et des actions qui favorisent la participation rigoureuse des parties prenantes dans les processus de prise de décisions, l'intégration de programmes de renforcement des capacités dans le domaine de l'éducation culturelle et du patrimoine culturel, la protection de la liberté de presse, la communication et le développement des politiques de planification urbaine et d'utilisation des terres qui comprennent les migrants et les réfugiés et assurent des cadres bâtis ouverts, écologiques, flexibles, sûrs et résilients.

42. La réalisation d'un tel projet doit reposer sur des recommandations et des directives claires pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques, ce qui

implique un ensemble d'indicateurs. Ces indicateurs devraient viser à mesurer la gestion de la mise en œuvre des programmes et des politiques, l'identification des bonnes pratiques et des connaissances partagées et la transparence, la responsabilité et l'innovation.

43. Conformément à ces priorités, la conception des politiques, les indicateurs et les mécanismes de suivi sont proposés ci-après pour renforcer la participation communautaire, la planification et l'élaboration des politiques, la conception des politiques en matière de culture et de patrimoine culturel, les médias et la technologie, les migrations et les groupes défavorisés, les mesures de sécurité et de lutte contre la violence, la conception, le financement et la mise en œuvre des politiques. Le tableau qui suit fournit des directives pour la conception et le suivi des politiques de même que certains indicateurs proposés (indicateurs de méthode et indicateurs structurels).

<i>Catégorie</i>	<i>Conception</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi</i>
Participation communautaire	Les autorités nationales, régionales et locales élaborent des directives générales et des unités de mesure visant à susciter, intégrer et renforcer la participation des communautés à l'élaboration, à la conception et à la mise en œuvre de politiques publiques urbaines	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre de mécanismes communautaires participatifs et d'organes de prise de décisions, notamment les conseils, comités, commissions et coalitions mis en place et soutenus par les autorités chaque année – Nombre de femmes, de membres de la communauté à faible revenu, de personnes handicapées et autres groupes vulnérables représentés dans les mécanismes participatifs et les organes de décision – Nombre de réunions publiques, charrettes et portes ouvertes tenues au cours des processus de conception et de mise en œuvre des politiques – Nombre de processus collaboratifs axés sur la collectivité soutenus par les autorités nationales, régionales et locales 	<ul style="list-style-type: none"> – Rapports trimestriels sur les indicateurs pour mesurer les progrès des mécanismes participatifs – Rapports annuels sur les résultats obtenus par les indicateurs pour assurer une documentation et une transparence adéquates – Indicateurs mis à jour chaque année pour assurer la pertinence et la cohérence avec les valeurs de la collectivité

<i>Catégorie</i>	<i>Conception</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi</i>
Planification et élaboration des politiques	Création d'indicateurs urbains et sociaux sur la base d'un indice d'habitabilité (y compris l'égalité des sexes et la sécurité dans les villes)	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre d'indices d'habitabilité créés, adaptés au contexte local et adoptés localement par les villes – Nombre de programmes éducatifs inclusifs axés sur la culture, l'innovation sociale, la sûreté accrue dans les villes, les nouveaux arrivants, les migrants, les réfugiés et les groupes défavorisés en général – Nombre, type et qualité des mesures prises visant à aider l'intégration des migrants et des réfugiés dans les villes – Nombre d'indicateurs sociaux, tels que la santé, l'éducation, la criminalité et l'environnement physique intégrés dans les politiques urbaines 	Les rapports trimestriels sur les villes qui ont adopté un indice d'habitabilité
Conception des politiques en matière de culture et de patrimoine culturel	<ul style="list-style-type: none"> – Inventaires et plans complets et détaillés du patrimoine culturel à établir avec la participation des collectivités locales pour identifier divers sites importants en plus des bâtiments et des paysages protégés généralement énumérés par les organismes nationaux et étatiques – Inventaires et plans complets et détaillés du patrimoine immatériel à établir avec la participation des collectivités locales pour définir les diverses pratiques et connaissances, et les inclure dans tous les plans de développement durable des villes 	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre de programmes d'enseignement du patrimoine culturel et de renforcement des capacités élaborés et mis en œuvre – Inventaire et cartographie du patrimoine culturel des villes établis régulièrement et de façon participative – Nombre d'espaces publics formels et informels dans les villes – Inventaires du patrimoine culturel matériel et immatériel publiés et largement distribués – Nombre de violations concernant la destruction du patrimoine culturel 	<ul style="list-style-type: none"> – Rapport annuel sur l'utilisation des terres et le développement pour inclure la croissance ou le déclin des sites du patrimoine culturel – Les inventaires doivent être mis à jour régulièrement et leur répartition évaluée. – Suivre l'augmentation en pourcentage des groupes à faible revenu et sans revenu qui participent à des activités culturelles – Suivre l'impact du tourisme sur le patrimoine culturel, afin d'assurer sa durabilité en empêchant toute destruction des biens culturels des villes en raison d'une utilisation ou d'une marchandisation excessive

<i>Catégorie</i>	<i>Conception</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi</i>
	<ul style="list-style-type: none"> – Amener les citoyens (en particulier les jeunes et les nouveaux arrivants) à mieux connaître et apprécier le patrimoine culturel de leurs villes et de leurs régions – Les connaissances locales, le patrimoine matériel et immatériel et les mesures visant à promouvoir la créativité doivent être intégrés dans tous les plans de développement urbain – Faire appliquer la législation et définir des mesures punitives sévères pour mettre fin à la destruction intentionnelle du patrimoine culturel et des lieux de valeur culturelle, y compris les paysages et les espaces verts, qu'ils soient sous gestion privée ou publique – Élaborer des plans directeurs ou stratégiques de développement urbain, qui indiquent clairement tous les biens culturels, y compris les bâtiments, les sites et les paysages, et clarifient les droits fonciers des peuples autochtones et leurs revendications portant sur des droits d'accès traditionnellement communs, et renforcer la protection, le respect et la préservation de ces valeurs culturelles 	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre de programmes éducatifs inclusifs axés sur la culture, l'innovation sociale, des villes plus sûres, les nouveaux arrivants, les migrants, les réfugiés et les groupes défavorisés en général – Évaluations du patrimoine et de l'impact culturel, effectuées régulièrement en vue de la formulation de propositions relatives au développement – L'accès à tous les types d'activités culturelles (musées, théâtres, festivals) doit être amélioré en réduisant drastiquement le prix d'entrée des activités (du moins celles subventionnées par des fonds publics), de manière à encourager la participation des groupes à faible revenu ou sans revenu – Le nombre de projets de développement visant à enrichir la vie culturelle urbaine 	

<i>Catégorie</i>	<i>Conception</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi</i>
	<ul style="list-style-type: none"> – Évaluer les infrastructures culturelles accessibles, décentralisées et dotées d'importantes ressources, y compris les musées et les monuments, mais également les écoles des beaux-arts, les bibliothèques, les théâtres et les activités socioculturelles occasionnelles, comme les festivals organisés dans la ville et le quartier – Élaborer des programmes de formation des enseignants des écoles publiques et des animateurs communautaires à l'application des plans – Après une catastrophe, élaborer des programmes de reconstruction qui s'inspirent des pratiques locales et les renforcent – Encourager les établissements d'enseignement publics à mettre en place des programmes consacrés aux arts et à la culture. Idéalement, ces programmes sont négociés entre les collectivités locales (les citoyens, l'administration locale et la société civile) et les autorités éducatives (locales et nationales). 		
Médias et technologie	<ul style="list-style-type: none"> – Soutenir la promotion des médias locaux (chaînes de télévision, radio communautaire, presse locale, Internet), qui communiquent aux citoyens le sens profond de leur collectivité locale 	<ul style="list-style-type: none"> – Déclarer et comptabiliser chaque année l'accès aux médias sociaux et l'augmentation de leur utilisation, en particulier par les groupes défavorisés 	<ul style="list-style-type: none"> – Évaluer la participation des médias locaux à l'élaboration de repères et d'indicateurs du patrimoine culturel et des politiques de partage des connaissances sur une base annuelle

<i>Catégorie</i>	<i>Conception</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi</i>
	<ul style="list-style-type: none"> – Stimuler l’ouverture et l’indépendance des médias locaux afin de maintenir la diversité des sources d’information et des opinions – Mettre en place des mesures de contrôle pour veiller à ce que les médias locaux reflètent et analysent les processus urbains d’une manière professionnelle et pertinente – Les administrations locales doivent favoriser la diversité des diffuseurs publics et privés, en veillant notamment à ce que les citoyens aient accès aux plus petits d’entre eux – Des plans doivent être élaborés pour permettre de prendre des décisions à court terme, ainsi que pour assurer une planification à long terme. Les plans comprennent également un programme à long terme consacré à l’art contemporain, à l’innovation et à l’expérimentation, de même que des antennes et des espaces adéquats dans tous les districts urbains et les quartiers. En outre, ils encadreront la distribution d’Internet et de logiciels libres par les administrations locales. – La liberté d’expression, la liberté de la presse et l’accès à l’information des décisions publiques doivent avoir force de loi. 	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre et diversité des médias communautaires locaux actifs – Évaluer l’accessibilité des médias sociaux et les technologies innovantes dans les bibliothèques, les centres communautaires, les restaurants sociaux en particulier – Évaluer l’augmentation des activités sociales d’innovation, en particulier celles qui sont accessibles aux jeunes, aux petites entreprises, aux artistes et aux groupes défavorisés – Répartition des plans d’adaptation et de prévention et diffusion de l’information relative à ces plans par le biais de divers médias – Augmentation du nombre de programmes de formation et de processus d’apprentissage, et mise à jour de l’information – Nombre d’écoles et de ménages qui sont systématiquement mis au courant de ces plans 	<ul style="list-style-type: none"> – L’administration locale a publié des plans contenant des dimensions culturelles urbaines claires (détaillant le soutien aux arts, au patrimoine et aux diverses activités culturelles) intégrées dans les plans généraux de développement. Les plans préciseront comment les médias locaux devront être proactifs et employer de nouvelles technologies pour englober et propulser les cultures locales dans la sphère publique d’une ville et atteindre un large éventail de citoyens et les amener à intervenir. Suivre régulièrement la progression de l’utilisation et de l’accès, en particulier pour les personnes âgées, les groupes défavorisés, les nouveaux arrivants et les groupes sociaux souvent « oubliés ». – Médias locaux indépendants, non contrôlés par les gouvernements – Surveiller la libre expression et la liberté de la presse, de même que l’accès à l’information et la participation du public au processus décisionnel – Mettre en place des services de médiation en cas de violations ou si le suivi ne donne pas de résultats satisfaisants
Migrants,	Élaboration d’un cadre	– Nombre de directives et de	– Évaluer et suivre les

<i>Catégorie</i>	<i>Conception</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi</i>
réfugiés, personnes déplacées et groupes défavorisés	juridique, de structures et de directives institutionnelles par les pays et les administrations locales ou les municipalités afin de mieux aider les migrants, les réfugiés ou personnes déplacées et les groupes défavorisés	<p>cadres juridiques ou institutionnels mis en place et opérationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> – Publier les ressources budgétaires et autres formes d'aide destinées à l'accueil des personnes déplacées et des réfugiés que les municipalités reçoivent de l'État (soutien financier et installations nécessaires) – Publier chaque année les programmes de structure et de soutien institutionnels pour les migrants et les réfugiés, et indiquer l'augmentation en pourcentage – Publier le pourcentage de migrants et de réfugiés au chômage et le comparer à la moyenne générale pour la ville – Évaluer le nombre de réfugiés et de migrants vivant dans des zones ou structures informelles – Évaluer l'accès de la population de migrants et de réfugiés aux services publics – eau potable, réseau d'égout, gaz, chauffage, électricité – Mesurer le pourcentage de réfugiés et de migrants ayant facilement accès à des services d'éducation et de santé 	<p>politiques et les programmes culturels au regard de leur inclusivité, en tenant compte de la promotion de l'égalité des sexes</p> <ul style="list-style-type: none"> – Donner la priorité aux stratégies visant à placer la question de l'égalité des sexes au centre des politiques culturelles, afin de reconnaître, promouvoir et augmenter la visibilité et l'état de la contribution des femmes aux activités culturelles. Suivre le nombre de jeunes et de groupes défavorisés qui prennent part à des activités culturelles et prévoir des mesures pour accroître leur participation – Les réfugiés et les migrants jouissent des mêmes droits à l'emploi et au revenu que la population moyenne en général. – Les réfugiés et les migrants vivent dans des conditions acceptables, ils ne sont ni séparés ni isolés du reste de la population et ont accès à des services publics et des services sociaux de base adéquats

<i>Catégorie</i>	<i>Conception</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi</i>
			<ul style="list-style-type: none"> – Mettre à jour les programmes d’enseignement à tous les niveaux afin d’y intégrer les questions relatives à la migration, aux déplacements et aux réfugiés, et familiariser à ces questions tous les fonctionnaires, universitaires, professionnels et praticiens qui auront probablement à traiter avec ces groupes
Sécurité et prévention de la violence	<ul style="list-style-type: none"> – Élaborer des plans de renforcement de la résilience et de prévention pour faire face aux catastrophes d’origine naturelle et humaine – Mettre en place des programmes de pratiques de reconstruction après une catastrophe mettant à profit les pratiques locales (traditionnelles et nouvellement mises au point localement) et les renforçant – Des mesures pour rendre les villes plus sûres sont adoptées et intégrées dans tous les futurs efforts de planification urbaine. Elles portent notamment sur la résilience, la prévention et l’atténuation des catastrophes, la sécurisation des lieux publics, la vigilance policière et communautaire, la promotion de l’information sur la violence, en particulier la violence à l’égard des femmes, des enfants et des groupes défavorisés en général 	<ul style="list-style-type: none"> – Répartition des plans de renforcement de la résilience et de prévention et diffusion de l’information relative à ces plans par le biais de divers médias – Nombre de programmes de formation et de processus d’apprentissage portant spécifiquement sur la résilience et la prévention des catastrophes – Le type de crimes et les lieux où ils sont commis sont enregistrés et publiés régulièrement – Pourcentage croissant, d’année en année, d’agents de police et de sécurité ayant reçu une formation dans le domaine des droits de l’homme – Une section sur les ressources humaines est incluse dans les codes de conduite des forces de police et de sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> – Assurer le suivi de l’application et de la mise à jour de tous les plans en matière de renforcement de la résilience et de prévention des catastrophes – Suivre l’élaboration de chapitres sur les droits de l’homme, le nombre de personnes torturées et de décès signalés et le nombre de cours de formation offerts dans les académies militaires et de police – Faire de la présentation de rapports sur les crimes un outil facile et accessible de suivi de l’évolution

<i>Catégorie</i>	<i>Conception</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi</i>
	<ul style="list-style-type: none"> – Création d'une base de données précise sur les différents types de crimes 	<ul style="list-style-type: none"> – Pourcentage de réduction dans les rapports sur la violence et les décès indiquant des améliorations d'une année sur l'autre 	
Conception, financement et mise en œuvre des politiques	<ul style="list-style-type: none"> – Les administrations locales doivent consacrer au moins 3 % de leur budget aux activités artistiques et culturelles, veiller à ce que des informations claires et transparentes soient accessibles au public et qu'un suivi comptable soit effectué dans le cadre d'évaluations non politisées et indépendantes au sein de la société civile locale – L'adoption de mesures strictes pour faire en sorte que tous les marchés publics et le décaissement des fonds publics respectent et protègent le patrimoine culturel – La spéculation foncière par les pouvoirs publics et les promoteurs privés est découragée afin de contrôler les prix des terrains et des loyers et d'accroître ainsi l'accessibilité des personnes défavorisées des zones urbaines aux infrastructures et aux services de base 	<ul style="list-style-type: none"> – Publier le budget public consacré à des activités artistiques et créatives, ainsi que les méthodes de distribution – Intégrer les efforts visant à augmenter le budget annuel consacré aux activités sociales et culturelles – Publier les contributions et les parrainages privés destinés au financement des activités artistiques et créatives, ainsi que leur augmentation annuelle – Faire le point sur les nouvelles initiatives socioéconomiques et diffuser largement les résultats (inventaire mensuel) – Le prix des loyers et des ventes est vérifié régulièrement pour déterminer s'il correspond à l'inflation et les augmentations excessives sont examinées et contestées – Le prix des terrains, de la vente des propriétés et des loyers est publié régulièrement – Publier les budgets alloués spécifiquement à l'accueil des réfugiés et des personnes déplacées 	<ul style="list-style-type: none"> – Suivre tous les appels d'offres publics pour y inclure toutes les observations qui précèdent comme critères d'évaluation rigoureux – Évaluer l'efficacité du microfinancement – Contrôler toutes les dépenses publiques de manière à garantir une réelle augmentation et une portée efficace des activités sociales et culturelles, formelles et informelles. Cette efficacité ne doit pas se fonder essentiellement sur l'efficacité économique, mais également sur la créativité, l'effet multiplicateur et la sensibilisation des groupes défavorisés. – Suivre le nombre de réfugiés et de personnes déplacées, ainsi que le budget consacré à l'accueil des groupes et les changements intervenus – En nombre et en services de base fournis

<i>Catégorie</i>	<i>Conception</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Suivi</i>
	<ul style="list-style-type: none"> – Encourager fortement la responsabilité sociale des entreprises et promouvoir différents types d'innovation sociale, en mettant tout particulièrement l'accent sur les initiatives de démarrage d'entreprises, de création d'entreprises à but non exclusivement lucratif, celles des nouveaux arrivants, ainsi que sur les modes de production, de distribution et de réutilisation plus durables et économes en ressources – Fournir un soutien financier aux villes qui accueillent des réfugiés et des personnes déplacées, ainsi que les services de base supplémentaires – Solliciter le parrainage et l'aide du secteur des entreprises privées pour le soutien des programmes en faveur des réfugiés et des personnes déplacées 		

VI. Conclusions

44. Le Nouveau Programme pour les villes offre l'occasion de façonner des villes socialement, culturellement, économiquement et politiquement inclusives. Pour progresser, les villes ne devraient plus être perçues comme un problème, mais comme des configurations spatiales dynamiques qui offrent la possibilité aux citoyens de participer à leur conception et de réaliser leurs aspirations. Il faut insister sur la nécessité de reconnaître que le patrimoine matériel et immatériel fait partie de la « stratification » des villes et des formes urbaines, des significations et des identités. Dans le même temps, des approches novatrices, contemporaines, créatives et tournées vers l'avenir sont nécessaires pour mieux intégrer la culture dans le développement durable. Le Nouveau Programme pour les villes offre une occasion de mettre en place de manière cohérente et systématique des processus de planification, de conception et d'élaboration des politiques qui conduiront à des paradigmes du développement urbain inclusif, à dimension humaine et tenant compte de la diversité culturelle.

45. Par conséquent, la planification et la conception des villes et leurs politiques urbaines doivent :

- a) Promouvoir des villes à dimension humaine :
 - i) Doter les différents groupes sociaux des moyens leur permettant de surmonter les inégalités et les vulnérabilités systémiques et institutionnelles pour faire de tous les citoyens des agents et des participants actifs de la vie urbaine;
 - ii) Catalyser les activités axées sur la culture et la diversité culturelle pour stimuler l'interaction sociale et la participation communautaire à l'aménagement des lieux de convivialité;
 - iii) Humaniser les villes par le biais de la culture pour les rendre plus vivables et donner aux individus les moyens de tisser des liens avec leurs collectivités et de façonner leur environnement urbain;
 - iv) Le dynamisme culturel des villes et des espaces urbains en fait des lieux significatifs pour les citoyens en les rendant vivables et en y améliorant l'interaction sociale. À leur tour, les villes qui sont riches en infrastructures sociales et en espaces publics alimentent la production et la consommation culturelles;
- b) Cibler la réduction de la pauvreté :
 - i) Préserver et consolider les moyens de subsistance fondés sur la culture traditionnelle et contemporaine;
 - ii) Contribuer à la réduction de la pauvreté et à la gestion des transitions économiques en valorisant le patrimoine culturel et le potentiel humain des villes;
 - iii) Soutenir la diversité des activités économiques formelles et informelles, les interactions sociales, les formes et les pratiques culturelles, les mécanismes de gouvernance, l'aménagement spatial, les solutions en matière de logement et les services d'infrastructure;
- c) Promouvoir des villes sûres et inclusives :
 - i) Assurer un environnement sûr dans les villes pour que chacun, y compris les femmes et les personnes marginalisées, vulnérables et déplacées, puisse y vivre et y travailler et participer à la vie urbaine sans craindre la violence et l'intimidation;
 - ii) S'appuyer sur la diversité de la culture et du patrimoine pour favoriser la paix et le dialogue interculturel et lutter contre la violence urbaine;
- d) Mettre en place des cadres bâtis durables :
 - i) Protéger et promouvoir la diversité culturelle et la créativité dans l'identité, les expressions, le cadre bâti, le développement urbain, la régénération et la réutilisation adaptative;
 - ii) Assurer l'accès aux infrastructures de base et à un logement abordable pour tous les citoyens, y compris les pauvres, les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les communautés marginalisées et

vulnérables telles que les migrants, afin de favoriser la diversité culturelle permettant à chacun d'être un producteur et un consommateur culturel actif;

iii) Contribuer à la création d'espaces publics inclusifs à usage mixte, aussi bien les espaces désignés et conçus officiellement que les espaces publics informels qui offrent les possibilités nécessaires à l'intégration sociale et aux activités culturelles. Des lieux publics variés sont nécessaires dans les villes pour les rendre plus vivables et mettre à profit la culture et la créativité pour favoriser la cohésion sociale et la participation aux processus décisionnels urbains;

e) Encourager les politiques d'inclusion et de gouvernance urbaine :

i) Veiller à ce que des dispositions légales et juridiques soient introduites et mises en œuvre selon une approche fondée sur les droits de l'homme permettant la création de villes socialement inclusives et culturellement dynamiques;

ii) Renforcer l'engagement à l'égard des résolutions pertinentes des Nations Unies;

iii) Améliorer la gouvernance urbaine en permettant et en renforçant la participation et l'engagement de tous les groupes de citoyens aux processus décisionnels de l'identification des défis et des possibilités à l'évaluation et aux interventions de suivi;

iv) Promouvoir l'investissement dans les infrastructures sociales et culturelles à différentes échelles qui favorisent les interactions sociales et préservent le patrimoine culturel matériel et immatériel et les pratiques créatives.

46. Conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030, et en particulier l'objectif 11 sur les villes durables et la cible 11.4, le Nouveau Programme pour les villes devrait intégrer les recommandations susmentionnées pour exploiter au mieux le potentiel des cadres socioculturels pour édifier des villes inclusives, sûres, résilientes et durables.

Références

- Adamo, S. B. (2010). Environmental migration and cities in the context of global environmental change. *Current Opinion in Environmental Sustainability*, 2(3), 161-165.
- Ampudia, L. (2013) « Empleo y estructura económica en el contexto de la crisis económica en Ciudad Juárez: las amenazas de la pobreza y la violencia » en La Realidad Social y las violencias. Ciudad Juárez. Coord. Laurencio Barraza – Hugo Almada Edit. CONAVIM, UACJ, INSIDE SOCIAL, EDO CHIH. México enero 2013 ISBN 978-607-8840-11-5, p. 93 à 138.
- Ampudia, L. et Camberos M. (2016) Mercado laboral: Ocupación, salarios e informalidad (coords.) Primera edición, 2016 Universidad Autónoma de Ciudad Juárez, colaboraciones de la Universidad Autónoma de Coahuila, Centro de Investigaciones de la Alimentación y el Desarrollo, Sam University, Universidad Autónoma Metropolitana. Mexique.
- Betts, A., Bloom L., Kaplan J. et Omata N. (2014) *Refugee Economies: Rethinking Popular Assumptions*, Oxford: University of Oxford Humanitarian Innovation Project.
- Beyani, C. (2014) Rapport du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays. New York, Assemblée générale des Nations Unies, [A/69/295](#).
- Black, R., Adger, W. N., Arnell, N. W., Dercon, S., Geddes, A. et Thomas, D. (2011). The effect of environmental change on human migration, *Global Environmental Change*, 21, S3-S11.
- Callon, M., 1999. « The Role of Lay People in the Production and Dissemination of Scientific Knowledge », *Science, Technology and Society* 4(1), 81-94.
- Cités et gouvernements locaux unis (CGLU). (2010). *Culture: Fourth Pillar of Sustainable Development*. Policy Statement approved by the UCLG Executive Bureau, Mexico, 17 novembre 2010.
- Cités et gouvernements locaux unis (CGLU). (2015). *Culture 21: Actions? Commitments on the Role of Culture in Sustainable Cities*. Approuvé au first Culture Summit of the UCLG, Bilbao, 18-20 mars 2015.
- Collins, T. W., Grineski, S. E. et Aguilar, M. L. R. (2009) « Vulnerability to environmental hazards in the Ciudad Juarez (México)–El Paso (USA) metropolis: A model for spatial risk assessment in transnational context » *Applied Geography* vol. 29(3): 448-461.
- Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II). (1996). *Programme pour l'habitat : Déclaration d'Istanbul sur les établissements humains*. Disponible à l'adresse : <http://www.un-documents.net/hab-ag.htm>.
- Crawford, N., Cosgrave, J., Haysom, S. et Walicki, N. (2015), *Protracted displacement: uncertain paths to self-reliance in exile*, London: Overseas Development Institute.
- Dessein, J., K. Soini, G. Fairclough et L. G. Horlings (éd.). (2015, mai). *Culture in, for and as Sustainable Development: Conclusions from the COST Action IS1007 Investigating Cultural Sustainability*. Finlande : Université de Jvaskyla.

- Dias, S. (2015) Hybrid Economies, Hybrid Cities – Key to the Future of Places. In: Future of Places Conference, Stockholm, 2015.
- Duneier, M. et Carter, O. (1999), *Sidewalk*. New York: Farrar, Straus and Giroux.
- Duxbury, N. (2014). Culture and sustainability: How new ways of collaboration allow us to re-think our cities [English]/Cultura y sostenibilidad: Cómo las nuevas formas de colaboración permiten replantearnos nuestras ciudades [Spanish]. *Observatorio Cultural (Cultural Observatory)*, National Council for Culture and the Arts of Chile. <http://www.cultura.gob.cl/observatorio19/>.
- Duxbury, N. (éd.) (2013). *Animation of Public Space through the Arts: Toward More Sustainable Communities*. Coimbra: Almedina.
- Duxbury, N. et Jeannotte, M. S. (2015). Making it real: Measures of culture in local sustainability planning and implementation. In M. Badham, L. MacDowall, E. Blomkamp et K. Dunphy (éd.), *Making Culture Count: The Politics of Cultural Measurement* (p. 145-161). Hampshire, R.-U.: Palgrave Macmillan.
- Duxbury, N. et Jeannotte, M. S. (2012). Including culture in sustainability: An assessment of Canada's integrated community sustainability plans. *International Journal of Urban Sustainable Development*, 4(1), 1-19.
- Duxbury, N., Cullen, C. et Pascual, J. (2012). Cities, culture and sustainable development. In H. K. Anheier, Y. R. Isar et M. Hoelscher (éd.), *Cultural Policy and Governance in a New Metropolitan Age* (p. 73 à 86). The Cultures and Globalization Series, vol. 5. London: Sage.
- Duxbury, N., Hosagrahar, J. et Pascual, P. (2016), « Why must culture be at the heart of sustainable urban development? », Barcelone, Agenda 21 for culture, Cités et gouvernements locaux unis.
- Équipe spéciale des Nations Unies chargée d'Habitat III. (2015, mai). Habitat III Issue Paper 4 – Urban Culture and Heritage. New York, 31 mai 2015. http://unhabitat.org/wp-content/uploads/2015/04/Habitat-III-Issue-Paper-4_Urban-Culture-and-Heritage-2.0.pdf.
- Falser, M. et Juneja, M., (2013) *Kulturerbe und Denkmalpflege Transkulturell. Grenzgänge zwischen Theorie und Praxis*, 2013, Transcript Verlag, Bielefeld.
- Fung, A. et Wright, E.O. (2001). Deepening Democracy: Innovations in Empowered Participatory Governance. In: *Politics and Society*, vol. 29, n° 1, mars 2001, 5-41.
- Girard, L. F. (2011). Creativity and the human sustainable city: Principles and approaches for nurturing city resilience. In L. F. Girard, T. Baycan, et P. Nijkamp (éd.), *Sustainable City and Creativity: Promoting Creative Urban Initiatives* (p. 55 à 96). London: Ashgate.
- Gosse, M. (2011) *Le Tiers-Livre de l'Architecture*, éditions UNIBOOK, Bruxelles.
- Harvey, David (2005) El « nuevo » imperialismo: Acumulación por desposesión, *Socialist register 2004* (enero 2005). Buenos Aires: CLACSO.
- Hawkes, J. (2001). *The Fourth Pillar of Sustainability: Culture's Essential Role in Public Planning*. Melbourne: Common Ground.

Hawkes, J. (2013). Shaping policies: Culture-sensitive and context-based policies in sustainable development. Address at the Hangzhou International Congress, « Culture: Key to Sustainable Development », 15-17 mai 2013, Hangzhou, Chine.

Hooper, A. (éd.). (2005). *Culture and Sustainable Development in the Pacific*. Canberra: ANU ePress et Asia Pacific Press.

Hosagrahar, J. (2012). Culture: A Driver and an Enabler of Sustainable Development. Thematic Think Piece for UNESCO. Équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015.

Hosagrahar, J. (2012a). *Integrating Culture and Development: Framing UNESCO's Engagement with Culture and Development*. Paris: UNESCO.

Hosagrahar, J. (2013). « Culture's contribution to achieving sustainable cities ». Background Note 3A-C for Culture: Key to Sustainable Development, Hangzhou International Congress, Hangzhou, Chine. <http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CLT/images/SustainableCitiesFinalENG.pdf>.

Hosagrahar, J. (2014). Recommendation on historic urban landscapes: Relevance in India. Context: Built, Living, Natural, 10(2), Winter/Spring, p. 19 à 26. 10th Anniversary Issue on World Heritage.

Hosagrahar, J. (2016, à paraître). A history of heritage conservation in city planning. In C. Hein (éd.), *Planning History Handbook*. New York, London: Routledge.

Hosagrahar, J. avec Hayashi, N. (2013). « Cultural approaches to addressing poverty ». Background Note 2A for *Culture: Key to Sustainable Development*, Hangzhou International Congress, Hangzhou, Chine. <http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CLT/images/CulturePovertyWellbeingENG.pdf>.

Hosagrahar, J., Fusco Girard, L., Soule, J. et Potts, A. (2016). Cultural Heritage, the United Nations Sustainable Development Goals, et the New Urban Agenda: ICOMOS Concept Note on Cultural Heritage and Sustainable Development. Paris: ICOMOS.

Hristova, S., M. Dragićević Šešić, et N. Duxbury (éd.). (2015). *Culture and Sustainability in European Cities: Imagining Europolis*. London: Routledge.

International Federation of Arts Councils and Cultural Agencies (IFACCA), Cités et gouvernements locaux unis (CGLU), Committee on Culture, International Federation of Coalitions for Cultural Diversity, et Cultural Action Europe. (2013). Culture as a Goal in the Post-2015 Development Agenda. <http://media.ifacca.org/files/cultureasgoalweb.pdf>.

Jacobsen, K. (2006). Refugees and asylum seekers in urban areas: a livelihoods perspective. *Journal of Refugee Studies*, 19(3), 273-286.

Kirchberg, V., et S. Kagan (éd.) (2013). *City, Culture and Society*, 4(3). Special issue on « The Sustainable City and the Arts ».

Leonie Sandercock (2003). *Cosmopolis II: Mongrel Cities in the 21st Century*. London: Continuum.

Lerner, J. (2014), *Urban Acupuncture*, 2014, Washington: Island Press.

Llera, Francisco (2015) « Ciudad e interacción urbana » Bases teórico – prácticas para los estudios urbanos, Cd. Juárez, Chihuahua, Mexique.

- Massey, D. S., Arango, J., Hugo, G., Kouaouci, A., Pellegrino, A., et Taylor, J. E. (1993). Theories of international migration: A review and appraisal. *Population and development review*, 431-466.
- McDowell, C. et De Haan, A. (1997). Migration and sustainable livelihoods: A critical review of the literature. IDS (Institute of Development Studies) Working Paper 65.
- Meyer-Bisch, P. (2013). Cultural rights within the development grammar. Agenda 21 for Culture. Barcelone: Cités et gouvernements locaux unis (CGLU).
- Moulaert, Frank, *et al.* (éd.) (2013), *The International Handbook on Social Innovation*. Cheltenham, R.-U., et Northampton, É.-U. : Edward Elgar Publishing.
- Muggah, R. (2012), *Researching the Urban Dilemma: Urbanization, Poverty and Violence*, Ottawa: Centre de recherches pour le développement international (CRDI).
- Nadarajah, M. et A. T. Yamamoto. (éd.) (2007). *Urban Crisis: Culture and the Sustainability of Cities*. Tokyo: United Nations University Press.
- Nations Unies (2008), Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. 07-58681-March 2008-4,000.OCDE (2014) *Is migration good for the economy?* Migration Policy Debates No. 2. Paris: OCDE.
- Nations Unies. (2014). Groupe de travail sur les objectifs de développement durable. <https://sustainabledevelopment.un.org/focussdgs.html>.
- OIM (2015) *World Migration Report: New Partnerships to Manage Mobility*. Suisse: Organisation internationale pour les migrations.
- OIM, CESAP, OIT, ONUSIDA, PNUD, FNUPA, UNICEF, UNIFEM (2008) *Situational report on the international migration in East and South-East Asia*. Bangkok, Regional Thematic Working Group on Migration including Human Trafficking.
- ONU-Habitat et Société andine de développement (SAD) (2014) *Construction of More Equitable Cities: Public Policies for Inclusion in America Latina, Nairobi and Caracas*, <http://unhabitat.org/books/construction--of-more-equitable-cities>.
- Ostendorf, Y. (2015, August). « Creative Responses to Sustainability: Cultural Initiatives Engaging with Social and Environmental Issues », Singapore Guide. Singapour: Asia-Europe Foundation.
- Padilla, Héctor; Olivas César; Alvarado Leobardo (2014). « Ciudad Juárez y la necesidad de política, de la ciudad real a la ciudad ideal » Universidad Autónoma de Ciudad Juárez, Primera edición, Ciudad Juárez, Chihuahua, Mexique, <http://www2.uacj.mx/publicaciones/>.
- Pascual, J. (2006). Exploring local policies for cultural diversity. In *Local Policies for Cultural Diversity*. UCLG-Agenda 21 for culture, Report No. 1.
- Pascual, J. (2009). *Culture and Sustainable Development: Examples of Institutional Innovation and Proposal of a New Cultural Policy Profile*. UCLG-Agenda 21 for culture, Report 4.
- Sen, A. (2000). *Culture and Development*. World Bank Tokyo Meeting, 13 décembre 2000. http://info.worldbank.org/etools/docs/voddocs/354/688/sen_tokyo.pdf.

Shaheed, F. (2014). Reflections on culture, sustainable development and cultural rights. International Award UCLG – City of Mexico – Culture 21, UCLG. http://www.agenda21culture.net/images/a21c/awards/winners/art_FS2_ENG.pdf.

Shields, R., (2013) *Spatial Questions: cultural topologies and social spatialisations*. London: SAGE Publications.

Soini, K., et I. Birkeland. (2014). Exploring the scientific discourse on cultural sustainability. *Geoforum*, 51: 213-223.

UNESCO. (2013). *Déclaration de Hangzhou : Mettre la culture au cœur des politiques de développement durable*. Paris: UNESCO. Adoptée à Hangzhou. République populaire de Chine, 17 mai 2013.

UNESCO. (2014). Manuel méthodologique des indicateurs UNESCO de la culture pour le développement. Paris: UNESCO.

UNESCO. (2015). La culture : la clé d'une transition réussie vers les objectifs du développement durable. Communiqué de presse, 10 juillet 2015. Disponible à l'adresse : http://www.unesco.org/new/en/media-services/single-view/news/culture_key_to_a_successful_transition_towards_the_sustainable_development_goals/#.VaUrhMYYTfg.

UNESCO. (2015). *Hangzhou Outcomes on Culture for Sustainable Cities*. Outcome document of UNESCO International Conference on Culture for Sustainable Cities, Hangzhou, Chine, novembre 2015.

UNESCO. (2016, à paraître). *Global Report on Culture for Sustainable Urban Development: Report for UN-Habitat III*. Paris: UNESCO.

Vázquez-Angulo Gilberto, *et al.* (2012) « Characterizing climate changes risks and informing adaptation strategies in the Ciudad Juarez-El Paso metropolitan region based on spatial analyses of extreme heat-vegetation abundance-population vulnerability relationships » en « Dinámicas locales del cambio ambiental global »; Erick Sánchez y Rolando E, Díaz Coord. Universidad Autónoma de Ciudad Juárez, Chih, Mexique.

Verschure, H. (2016) « The Productive City », key-note, ISOCARP International Conference Antwerp+Rotterdam, 2015, publié en néerlandais dans *RUIMTE*, VRP (*Journal of Flemish Spatial Planners*), 2016, Bruxelles.

Verschure, H., Tuts, R., *et al.* (éd.) (2004) *Urban Trialogues, Visions, Projects, Co-productions. Localizing Agenda 21*. Leuven, Bruxelles et Nairobi: KU Leuven et ONU-Habitat et Belgian Development Co-operation, OMS et ONU-Habitat, 2010 Hidden Cities: Unmasking and overcoming health inequities in urban settings. http://www.who.int/kobe_centre/publications/hidden_cities2010/en/.

Liens

<http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CLT/images/CulturePovertyWellbeingENG.pdf>.

https://huairou.org/sites/default/files/Resilient%20Women_web.pdf. Huairou Commission, 2015. New York, É-U.

<http://wiego.org/resources/inner-thekwini-regeneration-and-urban-management-programme-itump-warwick-junction-experie>.

http://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=15864&LangID=EPU2_HABITAT_III_POLICY_PAPER.docx.

http://www.agenda21culture.net/images/a21c/articles/documentos/newA21C_Lucina_Jimenez_Eng.pdf.

http://www.agenda21culture.net/images/a21c/bones_pratiques/pdf/MEDELLIN-ENG_def.pdf.

http://www.agenda21culture.net/images/a21c/bones_pratiques/pdf/VAUDREUIL-DORION-ENG.pdf.

http://www.agenda21culture.net/images/a21c/articles/documentos/Culture_SD_cities_web.pdf.

http://wiego.org/sites/wiego.org/files/publications/files/Chikarmane_WIEGO_PB8.pdf.

http://wiego.org/sites/wiego.org/files/publications/files/Dias_WIEGO_PB3.pdf.

http://www.agenda21culture.net/images/a21c/articles/documentos/Culture_SD_cities_web.pdf.

<http://www.culturalsustainability.eu/conclusions.pdf>.

<http://www.agenda21culture.net/images/a21c/articles/documentos/a-PatriceMeyer-Bisch-NewA21C-ENG.pdf>.

http://culture360.asef.org/wpcontent/blogs.dir/1/files/2015/11/Sustainability_SG_Guide_Web_151120.pdf.

<http://www.agenda21culture.net/index.php/docman/agenda21/17-report1exenpdf/file>.

<http://www.agenda21culture.net/index.php/docman/agenda21/17-report1exenpdf/file>.

<http://www.agenda21culture.net/index.php/docman/agenda21/241-report4full>.

http://info.worldbank.org/etools/docs/voddocs/354/688/sen_tokyo.pdf.

http://www.agenda21culture.net/images/a21c/awards/winners/art_FS2_ENG.pdf.

http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/DRIPS_en.pdf.